

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

Classes de découverte : suppression de la subvention versée aux écoliers

Le conseil départemental du Bas-Rhin explique qu'il « n'a plus les moyens de financer des actions qui relèvent de la compétence d'autres collectivités, en l'occurrence les communes ».

Le conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, lors du vote de son budget 2015, de ne plus subventionner les classes de découverte auxquelles participent les écoles maternelles et élémentaires. Cette décision de la nouvelle assemblée départementale, intervenue le 24 avril, prendra effet à compter de la prochaine rentrée scolaire. Cette aide était versée aux élèves bas-rhinois partant dans les centres de vacances des deux départements alsaciens, des Vosges et de la Moselle. Quelque 10 100 enfants en ont bénéficié en 2014 pour un montant de 340 000 euros. Le conseil départemental maintient ses subventions aux collégiens.

Des associations tirent la sonnette d'alarme

La fédération de la Jeunesse au plein air (JPA) du Bas-Rhin, qui regroupe des associations de parents d'élèves, d'enseignants et d'accueils de loisirs, tire la sonnette d'alarme et demande au conseil départemental « de revenir sur cette décision ».

« Les collectivités comme les communes et les conseils généraux [devenus aujourd'hui conseils départementaux, NDLR] ont soutenu jusqu'à présent ces classes transplantées en les subventionnant. Le conseil général du Bas-Rhin versait jusqu'à ce jour la somme maximum de 9 à 13 euros alignée sur la subvention donnée

par la commune et suivant la période. Concrètement, l'aide départementale allégeait le coût à charge des parents de 25 à 65 euros », explique Joseph Walther au nom des associations d'œuvres scolaires qui gèrent le centre des Alzières à La Hoube, sur la commune de Dabo (Moselle).

« Si cette mesure était maintenue », prévient la JPA du Bas-Rhin, « elle amènerait une diminution du nombre des séjours et conduirait à des fermetures prévisibles de structures d'accueil, des licenciements de leur personnel et aurait des retombées économiques négatives sur les territoires d'implantation des centres ».

Le conseil départemental du Bas-Rhin explique qu'il « n'a plus les moyens de financer des actions qui relèvent de la compétence d'autres collectivités, en l'occurrence les communes ». Il rappelle qu'il est « confronté à une baisse historique de ses recettes, du fait de la baisse des dotations de l'Etat, conjuguée à une hausse exponentielle de ses dépenses en faveur des personnes âgées, handicapées, en situation de précarité ou pour protéger les enfants en danger. » « Dans ces conditions, soit la collectivité a recours à une hausse massive de la fiscalité, soit elle réalise des économies en se concentrant sur ses missions essentielles », ajoute-t-il. « Dorénavant, le département privilégiera son accompagnement envers les sorties des collégiens, qui relèvent de sa compétence, mais il est disposé à étudier, tant avec les communes qu'avec les centres de vacances bas-rhinois, les modalités d'un accompagnement personnalisé, hors champ financier, en cas de difficultés. »

P. M.